



CONTRAT DE LOCATION DE LA CANTINE DU STAND DES MARAIS

Entre

La société des Carabiniers de Châtel-St-Denis

et

Titre : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Rue : _____

NPA : _____ Ville : _____

Tél : _____ Portable : _____

Les deux parties conviennent de ce qui suit :

1. Genre de manifestation

Anniversaire – Baptême – Mariage – Confirmation – Réunion de groupe diverses.

Toute sous-location ou prêt à des tiers est interdit.

2. Durée de location

Du : Date : _____ Heure : _____

Au : Date : _____ Heure : _____

3. Prix de la location

Pour les non-membres, Fr. 250.00 pour 1 jour ou Fr. 350.00 pour 2 jours consécutifs

Pour tout le monde : Fr. 400.00 de caution

4. Réservation et conditions de paiement

La réservation définitive entre en vigueur après le versement du montant correspondant au prix de la location et de la caution.

Un double du contrat doit être retourné dûment daté et signé à : M. Alex Pilloud,
Chemin des Rochettes 12, 1618 Châtel-St-Denis, courriel : alex.pilloud@bluewin.ch

5. Charges comprises dans la location

Chauffage au bois, électricité, eau et matériel de nettoyage.

6. Charges non comprises dans la location



Sacs poubelles officiels et frais de nettoyage / dégâts.
Le locataire a la responsabilité du recyclage et de l'évacuation de ses propres déchets.

7. Responsabilité en cas de dommage et de non respect des locaux loués

Les dommages causés par le locataire (personne qui a signé le présent contrat) et constatés par le bailleur lors du départ, seront facturés, au prix d'achat valeur à neuf, pour le matériel à remplacer. Les frais éventuels de réparation seront également facturés, une fois effectués.

Le locataire est tenu de rendre les lieux en parfait état de propreté. Les lumières seront éteintes et les portes fermées à clé. Si le bailleur constate que la propreté est insuffisante, les frais de nettoyage seront alors facturés au locataire au prix de Fr. 50.00 de l'heure et déduit de la caution.

Nous vous rappelons qu'il est strictement interdit de fumer à l'intérieur de la cantine.

8. Remise des clés

Le locataire prend contact au préalable avec «M. Bernard Genoud, 079 210 02 76» «M. Alex Pilloud, 079 441 33 87» «M. Charly Villard, 079 528 75 24».

9. Signature du contrat

Le locataire déclare avoir pris connaissance de la totalité de ce contrat.

Date et signature du locataire : _____

Au nom du comité
Le responsable :

Nom / prénom en imprimés : _____

Signature : _____

Annexes : Double du contrat de location à nous retourner dûment daté et signé
Bulletin de versement



Le comité alex.pilloud@bluewin.ch